

D 5554  
I 4496

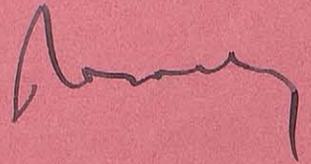
Vierge et Enfant

legs de Mme Renou. Terlat

Ordonnance en dorée (Cadeau)

nr. 4496.

7/10/1935



5554.

Vierge et Enfant  
legs Renou. Terlat.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

N°.....2612.

↑ ANNEXE

Bruxelles, le 16 avril

1923.

*M. Beaulieu  
civile Notaire  
pour renseignements voir p. 62*

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un extrait du codicille au testament par lequel Mme Renson-Verlat lègue au Musée ancien un tableau " Vierge ", attribué à Van Eyck.

Je vous prie de bien vouloir vous mettre en rapport avec Monsieur le Notaire De Doncker, rue de Namur, 16, Bruxelles, et de me faire connaître le plus tôt possible si la commission directrice du Musée estime que cette oeuvre peut être placée dans les collections nationales.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

*A. Darhelet*

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des  
Beaux-Arts de Belgique.

Bruxelles, le 19 avril 1923.

Monsieur le Notaire,

L'administration des Beaux-Arts me transmet l'extrait du codicille au testament par lequel Mme Renson-Verlat lègue au Musée Ancien un tableau "Vierge" attribué à Van Eyck. Voulez-vous avoir l'obligeance de faire remettre ce tableau dans les bureaux de notre secrétariat, afin qu'il puisse être soumis à l'examen de la Commission directrice appelée à se prononcer sur l'acceptation de ce legs.

Agréez, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire DE DONCKER,  
16 rue de Namur.  
BRUXELLES.

ÉTUDE  
DU NOTAIRE  
**DE DONCKER**  
Rue de Namur, 16  
BRUXELLES

Compte Chèques Postaux 18,729  
Téléphone 222,98

BRUXELLES, LE 21 avril 1923.

C.

Monsieur le Secrétaire du  
Musée Royal des Beaux-Arts  
de Belgique.  
rue du Musée.  
E/V.

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à la lettre du 19 de ce mois  
qui m'a été adressée par Monsieur le Conservateur en chef  
j'ai l'honneur de vous faire remettre par le porteur le  
petit tableau sous verre "Vierge "attribuée à Van Eyck  
légue au Musée par Madame veuve Renson-née Verlat.

Veuillez bien m'en donner décharge et agréer,  
Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération  
distinguée.

*T. A. A. A. A.*

Bruxelles, le 24 avril 1923.

Monsieur le Notaire,

Nous avons bien reçu le petit tableau sous verre :  
"Vierge" attribué à Van Eyck, légué au Musée par Mme Vve Renson,  
née Verlat. Il sera soumis à l'examen de la Commission directrice  
au cours de sa prochaine séance.

Agréez, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes senti-  
ments très distingués.

Le Conservateur-adjoint,

Le Notaire DE DONCKER,  
16 rue de Namur,  
B./V.

RAPPORT PRESENTE AU COMITE DES ACCROISSEMENTS

(ART ANCIEN)

La petite madone léguée au Musée par Mme. Renson-Verlat sous l'attribution fantaisiste à Van Eyck, peinte à tempera, constitue un morceau intéressant de notre école du XVème siècle. Elle trouvera sans doute sa place dans notre salle des dessins, et nous pensons qu'il y a lieu d'accepter ce legs.

Le Conservateur-adjoint,

*J. Bant*

Je vois cette peinture qui correspond à plusieurs autres  
vues, appartenant au commencement du XVI. siècle.  
Les exemplaires non décolorés de ces peintures - la  
de temps en temps. Il y a donc lieu d'accepter

*M. de Loo*

Je suis d'avis d'accepter ce legs

*E. Verlat*

*à accepter  
M. de Loo*

Bruxelles, le 8 mai 1923.

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission directrice et administrative a émis un avis favorable à l'entrée au Musée du petit tableau, a tempera "Vierge et Enfant" Ecole des anciens Pays-Bas, début du XVIIe siècle, légué par Mme Benson-Verlat. En conséquence, après approbation ministérielle, le tableau prendra place dans les salles, avec la mention de sa provenance.

Agreez, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur le Notaire De Doncker,  
10 rue de Namur,  
E./V.

Bruxelles, le 8 mai 1923.

Monsieur le Ministre,

La Commission directrice et administrative (section d'art ancien) ayant émis un avis favorable à l'entrée au Musée d'un petit tableau peint "à tempera" Vierge et Enfant, Ecole des Anciens Pays-Bas, début du XVII<sup>e</sup> siècle, légué par M<sup>me</sup> Renson-Verlat, - je vous prie de bien vouloir approuver cette acquisition.

Le Conservateur-adjoint,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
Beaux-Arts, des Lettres  
et des  
Bibliothèques publiques

DIRECTION

*e* Section

N<sup>o</sup>.....2612.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse  
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 17 mai 1923

16, Boulevard de Waterloo

Monsieur le Conservateur en chef,

Comme suite à votre lettre du 8 mai cou-  
rant relative au tableau " Vierge et Enfant " légué  
au Musée par Mme Renson-Verlat, je vous prie de bien  
vouloir me restituer l'extrait du testament qui était  
joint à ma dépêche du 16 avril dernier, émargée comme  
la présente.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

*A. Darhélet*

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des  
Beaux-Arts de Belgique.

L'an mil neuf cent vingt deux, le vingt deux décembre.

Par devant Maître Pierre Léon Octave DE DONCKER, notaire  
résidant à Bruxelles, en présence des témoins à nommer ci-après.

A COMPARU

Monsieur Oscar LIBOUTON, greffier, au tribunal de première  
instance à Bruxelles, demeurant à Uccle, avenue Circulaire numéro 104.

Lequel comparant a remis au notaire soussigné pour être rangés  
au nombre de ses minutes à la date de ce jour et pour en être délivré  
expédition quand et à qui il appartiendra :

1°) Un codicille au testament olographe attribué à Madame Stéphanie  
Verlat, sans profession, veuve de Monsieur Achille Renson, demeurant  
à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue Tasson Snel numéro 48, où elle est  
décédée le dix novembre mil neuf cent vingt deux. Le dit codicille en  
date à Saint Gilles-Bruxelles, du vingt deux février mil neuf cent vingt  
deux et à Boitsfort du vingt quatre juillet même année, écrit sur trois  
pages d'une double feuille de papier à lettre blanc quadrillé grand format.

2°) L'expédition dûment enregistrée de l'ordonnance rendue par  
Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Bruxelles,  
en date du onze décembre mil neuf cent vingt deux et prescrivant le  
dépôt du codicille susvisé parmi les minutes du notaire soussigné.

Ce dit codicille dûment paraphé par Monsieur le Président, son  
greffier et le déposant sera soumis à la formalité de l'enregistrement,  
en même temps que la présente et restera ci-annexé après mention, ainsi  
que l'expédition de l'ordonnance de dépôt susvisée.

DONT ACTE.

Fait et passé à Bruxelles, date que dessus.

En présence de Pierre Van Daele et de Henri de Kolver, demeurant  
tous deux à Molenbeek St Jean, témoins.

Et lecture faite, le comparant, les témoins et le notaire ont  
signé. Suivent les signatures : O. Libouton, P. Van Daele, H. De Kolver,  
P. De Doncker.

Enregistré à Bruxelles 5e Bureau, le vingt sept décembre 1922  
volume 17 folio 72 case 12 un rôle un renvoi. Reçu cinq francs. Le  
Receveur (signé) Potvin.

ANNEXES.

Je prie ma chère Camille d'accepter tout ce que je lui ai légué par

testament du 22 février 1922 en souvenir de notre amitié et de son dévouement. Je la prie également de distribuer en mon nom les souvenirs suivants :

1° A Mr, etc.....

X 7° Au Musée Ancien de peinture, la Vierge attribuée à Van Eyck.

8° à Mme..... etc.

Saint Gilles-Bruxelles, 22 février 1922 (Sé) Vve Ach. Renson-Verlat.

N° 80. Visé pour timbre et enregistré à Bruxelles 5e bureau le vingt sept décembre 1922, volume 3 folio 2 case 14 un rôle - renvoi. Reçu vingt sept francs (sé) Potvin.

Prière de donner, etc... .

Paraphé ne varietur, Bruxelles, le 11 décembre 1922.

Le comparant. Le greffier. Le Président.

N° 81. Visé pour timbre et enregistré à Bruxelles 5e bureau le vingt sept décembre 1922, volume 3 folio 3 case 4 un rôle - renvoi. Reçu vingt sept francs. Le receveur (Sé) Potvin.

POUR EXTRAIT CONFORME.

illisible.

Bruxelles, le 23 mai 1922.

I. annexe.

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite à votre lettre 2612 du 17 mai courant, j'ai l'honneur de vous adresser par la présente l'extrait du testament de Mme Renson-Verlat, qui était joint à votre dépêche du 16 avril.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur A. DAXHELET,  
Directeur Général des Beaux-Arts, des Lettres et des  
Bibliothèques Publiques,  
BRUXELLES.

Bruxelles, le 18 octobre 1923.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 8 mai  
dernier, sollicitant votre approbation à l'entrée au Musée du petit  
tableau peint "a tempera" Vierge et Enfant, Ecole des Anciens  
Pays-Bas, début du XVIIe siècle, légué par Mme Renson-Verlat. La  
Commission directrice ayant émis un avis favorable qui fut communi-  
qué à cette époque à M. le Notaire De Doncker, il y aurait lieu  
de placer maintenant le tableau dans nos salles.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
Beaux-Arts, des Lettres  
et des  
Bibliothèques publiques

DIRECTION

Section

N<sup>o</sup> 2612.

Bruxelles, le 3 décembre 1923

16, Boulevard de Waterloo

*SCAA*

Monsieur le Conservateur en chef,

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse  
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de l'Administration.

I annexe.

Comme suite à votre communication du 18  
octobre courant, j'ai l'honneur de vous transmettre,  
pour information, la copie d'un arrêté royal du 15  
novembre, portant acceptation du legs de la Vierge  
attribuée à Van Eyck, fait par Mme Verlat au Musée  
royal des Beaux-Arts de Belgique.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

*Dashelet*

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal  
des Beaux-Arts de Belgique.

Moniteur belge

Dimanche 9 décembre 1923 - n° 343

Ministère des Sciences et des Arts

Legs Mme Renton - Verlaet.

f. 5849.

Ministère des Sciences et des Arts

Ministerie van Wetenschappen en Kunsten

Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques publiques.

Beheer der Schoone Kunsten, de Letteren en de Openbare Bibliotheken.

SECTION

AFDEELING

N<sup>o</sup> 2612

N<sup>o</sup> 2612

ALBERT,

ALBERT,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir,

Aan allen tegenwoordigen en toekomstenden,

Salut.

Beil.

Vu l'expédition délivrée par M<sup>e</sup> De Doncker, notaire résidant à Bruxelles d'un codicille au testament olographe en date du vingt-deux février mil neuf cent vingt-deux par lequel Mme Stéphanie Verlat, en son vivant sans profession, veuve de M. Achille Renson, demeurant à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue Tasson Snel, n<sup>o</sup> 48 et y décédée le dix novembre mil neuf cent vingt-deux dispose comme suit:

Gezien het afschrift afgeleverd door Meester De Doncker, notaris ter standplaats Brussel, van een aanhangsel van een eigenhandig testament onder dagtekening van twee en twintig Februari negentienhonderd twee en twintig, waarbij Mevr. Stephanie Verlat, in leven zonder beroep, weduwe van den Heer Achille Renson, woonachtig te Sint-Gillis-bij-Brussel, Tasson Snelstraat, nr 48, en daar overleden op tien November, negentienhonderd twee en twintig, beschikt als volgt:

"7<sup>o</sup> Je la prie également de distribuer en mon nom, au Musée ancien de peinture, la vierge attribuée à Van Eyck";

"7<sup>o</sup> Ik verzoek haar eveneens, in mijn naam, aan het Museum voor Oude Schilderkunst, de aan Van Eyck toegeschreven maagd, te schenken";

Vu l'avis de M. le Conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique;

Gezien het advies van den H. Hoofdconservator van het Koninklijk museum voor Schoone Kunsten van België;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Op de voordracht van Onze Minister van Wetenschappen en Kunsten,

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS:

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN:

Art. 1.- Notre Ministre des Sciences et des Arts est autorisé à accepter, au nom de l'Etat et pour le musée royal des Beaux-Arts le legs précité.

Art. 1.- Onze Minister van Wetenschappen en Kunsten is gemachtigd, in naam van den Staat en voor het Koninklijk Museum voor Schoone Kunsten voornoemd legaat te aanvaarden.

Art. 2.- Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution au présent arrêté.

Art. 2.- Onze Minister van Wetenschappen en Kunsten is belast met de uitvoering van dit besluit.

Donné à Bruxelles le 15 novembre 1923

Gegeven te Brussel den 15 November 1923

(S) ALBERT.

Van 's Konings Wege:

Par le Roi: Le Ministre des Sciences et des Arts,

De Minister van Wetenschappen en Kunsten (S) P. NOLF.



Pour copie conforme:

Le Sous-Directeur,

C. Bastin

12/12/24  
5554  
Vierge et enfant

PRIERE D'INSERER S.V.P.  
REMERCIEMENTS.

MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS, BRUXELLES.

Le Musée Ancien vient de recevoir en don de M. Laurent Meeus une oeuvre importante de l'école flamande du XVIIe siècle, qui ajoute un nom nouveau au catalogue de nos collections. Ce passage boisé, dans la manière de Jacques d'Arthois, doit être en effet attribué à Ignace Van der Stock, son contemporain, maître à Bruxelles en 1660, dont l'église Ste Gudule possède un tableau signé, le seul qu'on connaisse de l'artiste, en dehors de ses gravures, qui représentent toutes des sites de nos environs. Van der Stock est aussi l'auteur d'un très ~~curieux~~ curieux plan de la forêt de Soignes, daté 1661, actuellement dans le cabinet de M. Crahay, directeur général des Eaux et Forêts.

Les Amis des Musées Royaux, désireux d'accroître le contingent des petits peintres de genre du XVIIIe siècle anversois, ont offert un amusant Intérieur. Le braconnier dénoncé, signé J.J. Horemans le vieux (1682-1759). Le tableau de Van der Stock et celui de Horemans sont placés sur chevalet dans la salle I, 1er étage.

Une jolie Vierge avec l'Enfant à temps, très semblable à une page de misael, léguée par Mme Renson-Verlat, a pris place dans la salle des Primitifs.